

Canada. Malgré toutes les entraves auxquelles il a dû faire face depuis des années, il a permis à une industrie qui a progressé péniblement, après de médiocres débuts il y a vingt-cinq ans, d'obtenir des succès remarquables. Je vous ai signalé comment nous avons exploré tous les débouchés et comment la concurrence des fructiculteurs des États-Unis a gêné nos exportations. La prime de \$1.25 la boîte, versée par les États-Unis, ne nous permet pas de soutenir la concurrence sans subvention. Cet état de choses a placé le producteur canadien dans une situation défavorable en ce qui concerne le marché extérieur, surtout celui du Royaume-Uni.

J'ai une proposition à soumettre au ministre. Les cultivateurs, qui, après avoir travaillé à la stabilité de leur propre industrie, se sont heurtés à des situations échappant entièrement à leur volonté, méritent de recevoir de l'aide. Je sais qu'on pourrait trouver une formule qui permette de maintenir les frais de production pendant un certain nombre d'années. Je me réjouis de ce que le bill à l'étude prolonge la durée de la loi sur le soutien des prix agricoles. Une période d'une année n'apportait aucune stabilité à la fructiculture, industrie où, je le répète, le producteur doit se tracer un programme dix, quinze ou vingt ans d'avance.

**M. Blackmore:** Le député me permet-il une question?

**M. Jones:** Volontiers.

**M. Blackmore:** Je me demande si la subvention de \$1.25 versée par le gouvernement des États-Unis s'applique aux pommes que nos voisins destinent à l'exportation au Canada ou uniquement aux pommes qu'ils vendent dans leur propre pays.

**M. Jones:** Je ne crois pas qu'elle s'applique aux exportations vers le Canada. Sauf erreur, j'ai mentionné une entente conclue entre les producteurs du Canada et ceux des États-Unis. Ils s'entendent entre eux.

**M. Blackmore:** Le député me permet-il une autre question?

**M. Jones:** Oui.

**M. Blackmore:** Le gouvernement des États-Unis offre-t-il la même subvention comme subvention d'exportation afin de vendre sur d'autres marchés tels que les marchés européens?

**M. Jones:** En effet, tel est l'objet de la subvention.

**M. Blackmore:** On fait ainsi de la concurrence aux pommes canadiennes?

**M. Jones:** En effet.

[M. Jones.]

**M. Coldwell:** Où est le programme de parité de traitement?

**M. Jones:** La raison pour laquelle je mentionne la question à l'heure actuelle,—et je sais que le ministre étudie favorablement l'aide aux cultivateurs,—c'est que j'aimerais que le Gouvernement énonce son programme aussitôt que possible. Je dis cela parce que le cultivateur est obligé de dépenser beaucoup d'argent au début de l'année. Il faut s'occuper à l'heure actuelle de l'élagage, ce qui entraîne des dépenses. Sous peu, avant que les bourgeons soient ouverts pour de bon, les cultivateurs devront dépenser beaucoup plus pour la vaporisation cette année que l'an dernier. Le cultivateur ne pourra pas payer toutes ces dépenses à moins de toucher une subvention pour la récolte de l'an dernier.

Je tiens à signaler au ministre la résolution adoptée le 17 mars dernier et dont un passage se lit ainsi:

L'exécutif de l'Association des fructiculteurs de la Colombie-Britannique m'a chargé de vous faire tenir la résolution suivante au sujet de l'aide financière de la part du gouvernement fédéral:

La résolution est adressée à tous les membres du cabinet fédéral et à tous les membres du parlement de la Colombie-Britannique. Elle se poursuit ainsi:

"Attendu qu'en 1949, par suite d'une récolte abondante et d'une situation défavorable dans le domaine de la vente, les fruits de vergers de la Colombie-Britannique se vendent à rabais;

Attendu que la *B.C. Tree Fruit Limited* a récemment annoncé qu'elle avait conclu avec la Grande-Bretagne une entente selon laquelle ce pays recevrait gratuitement une importante quantité de pommes de la Colombie-Britannique;

Et attendu que cet accord impose de lourdes charges aux producteurs de fruits de vergers de la Colombie-Britannique, qui ne peuvent assumer ces charges sans une aide financière considérable de la part du gouvernement fédéral,

A ces causes il est résolu par l'Association des fructiculteurs de la Colombie-Britannique, représentée de façon unanime par ses 28 succursales, qui groupent 3,805 fructiculteurs inscrits aux listes officielles, que le gouvernement fédéral accorde aux fructiculteurs, en se fondant sur toute la récolte de pommes de la région consacrée, en Colombie-Britannique, à la culture de fruits de vergers, une subvention égale à la moyenne des prix en vigueur au cours des trois dernières années.

Il sera facile de déterminer la part de chaque cultivateur: nous connaissons exactement le prix moyen de production d'une caisse de pommes, soit de 95c. à \$1.05, le tout dépendant de l'exploitation. L'écart d'une région à l'autre ne dépasse pas 10c. Je plaide la cause de fructiculteurs qui ne recevront que la moitié des frais de production dans le cas où on n'accorderait pas de subvention. Je prie le Gouvernement de leur accorder une aide égale aux frais de production, afin d'assurer la prospérité d'une industrie qui fleurit dans une riche vallée et afin de permettre à 120,000 personnes de continuer de vivre au